



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CHS-CT DU 17 MAI 2018

Le CHS-CT s'est tenu le 17 mai 2018 à la Direction sous la Présidence de M HALBIQUE, DDFIP 22.

Avant l'ouverture de la séance, des collègues du CDIF de Saint Briec ont présenté une motion concernant le projet de service foncier en lien avec la création du PELP/PTGC. Ils voulaient exprimer leur inquiétude à ce sujet. Le Directeur a répondu que cela faisait partie de l'ordre du jour et serait vu en séance.

F.O.- DGFIP 22 a lu une liminaire. Le directeur a répondu sur plusieurs points. Pour lui le budget du CHS-CT n'est pas considéré comme un budget annexe de la Direction. Certains travaux relèvent cependant plus de l'obligation du propriétaire que des prérogatives du CHS-CT. **F.O.- DGFIP 22** a proposé un certain nombre de formations (liste dans notre liminaire) notamment pour la gestion du stress ou l'amélioration des conditions de vie au travail. Pour nous, il est nécessaire de faire appel à des professionnels extérieurs dans ce cadre.

Suite à notre interrogation sur le médecin de prévention, la Direction nous a indiqué qu'ils n'avaient pas de nouvelles du secrétariat général, mais que la personne en formation devrait prendre son poste à temps partiel avant la fin du premier semestre 2018.

Pour **F.O.- DGFIP 22** les gestionnaires de sites devraient avoir davantage d'informations sur les sites dont ils ont la gestion, notamment les contrats de maintenance propres à chaque bâtiment et des tableaux de suivi pour les aider dans leur tâche.

1. Procès verbal du 20/02/2018 :

Renvoi de l'approbation au prochain CHS-CT après correction.

2. Information sur les opérations 2018 de restructuration du réseau :

Concernant l'installation du PELP/PTGC et du service foncier au SIP de Saint Briec, des interrogations persistent. En effet, l'installation des agents de la cellule foncière au 3ème étage alors que la documentation (H1) qu'ils utilisent quotidiennement se trouverait au 4ème étage, entraîne de nombreux problèmes en terme de sécurité et d'organisation de travail. La réception du public est prévue au 3ème étage.

Compte tenu des problématiques liées au projet immobilier pour cette installation, les membres du CHS-CT estiment que des concertations supplémentaires doivent être prévues. Le projet devrait être repoussé. Un accueil au

4ème étage de la cellule foncière peut être envisagé pour être au plus prêt de la documentation.

Après une suspension de séance réclamée par la Direction, M HALBIQUE estime que l'installation du PELP et du PTGC est obligatoire. Cependant, il indique que l'installation du premier septembre sera provisoire. M HALBIQUE s'est engagé, ainsi que son successeur, à un temps de réflexion à partir du dernier trimestre 2018 pour une meilleure organisation qui permettra de prendre en compte la volonté de mise en place de la cellule départementale de CSP en 2019.

Un GT liaison devrait se tenir début juin pour permettre aux collègues du CDIF d'effectuer leur demande de mutation, le cas échéant, en toute connaissance de causes. Un délai supplémentaire de 15 jours leur sera alloué pour déposer leur demande.

L'étude des projets immobiliers et de restructuration devrait être effectuée le plus en amont possible en lien avec toutes les personnes concernées.

3. Information sur les projets immobiliers :

Les travaux d'aménagement pour l'accueil du site Abbé Garnier suite à l'étude ergonomique de Bercy ne seront pas réalisés pour l'instant au vu des restructurations multiples. Ces derniers nécessitent de dégager des crédits.

Le déménagement de la CID aura lieu le 25 août. Ce projet s'est déroulé d'une façon plus fluide.

La création du CSRH dépend de la Direction Générale. Les discussions sur le projet ont eu lieu en CHS-CT ministériel. Le CHS-CT local doit néanmoins donner son avis. Cependant, les documents transmis par la Direction n'ont pas permis aux membres du CHS-CT de rendre un avis motivé. La décision est renvoyée au prochain CHS-CT.

Transfert des trois trésoreries de l'immeuble « Le Bateau » vers le 74ème RIT : le Directeur Départemental dans sa feuille de route a reçu pour mission de rationaliser le parc immobilier. La décision du transfert de ces trois trésoreries a été prise compte tenu des mètres carrés disponibles sur le site du 74ème RIT. La DIRECCTE, cherchant à reloger ses agents suite à des problèmes d'amiante, prendra possession de l'immeuble laissé vacant. Une fiche de signalement a été rédigée par les agents du Bateau dans le but d'exprimer leur inquiétude face au projet. En effet, ils ont peur de la dégradation de leurs conditions de travail. Le projet de l'architecte devrait être présenté aux agents avant une commission immobilière. Le déménagement confié à des professionnels aura lieu fin 2018 malgré la période chargée de fin d'année.

Le site de Kra Douar à Lannion doit accueillir la trésorerie municipale. Les plans définitifs n'ont pas encore été transmis aux agents. Une concertation avec les chefs de service a été effectuée par mail mais le montant du budget alloué pour les travaux n'est pas encore connu. Nous resterons attentifs aux solutions envisagées par la Direction.

4. Retour sur les travaux du GT DUERP-PAP :

Le GT DUERP-PAP travaille à partir du DUERP pour trouver des solutions d'amélioration des conditions de travail. Ses travaux seront soumis au CHS-CT

pour approbation.

5. Revue du plan d'actions-décisions :

Suivi des actions décidées (travaux, aménagements, hygiène des locaux, sécurité ... des différents sites)

6. Examen des rapports de visite de la délégation du CHS-CT :

Visite du site de Lamballe. L'accueil a besoin d'être revu en totalité. Il n'est pas du tout adapté, notamment depuis le transfert de la partie recouvrement impôt au SIP de Saint-Brieuc.

Problèmes d'éclairage et d'ergonomie.

7. Budget 2018 du CHS-CT : point sur l'exécution et propositions

En lien avec le DUERP, les propositions de l'assistant de prévention concerne l'achat de 4 hublots destinés à des portes de circulation, des boucles magnétiques (handicap visuel et auditif), l'achat de stores pour les sites de Loudéac et du RIT. Les autres propositions seront discutées, car elles impliquent des travaux immobiliers.

8. Examen des points obligatoires :

Registre santé et sécurité, Fiches de signalement, accidents, rapport de visite de l'ISST.

Nous resterons vigilants quant à l'emploi du budget du CHS-CT dans l'intérêt de l'ensemble des agents.

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites ;
- des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité ;
- le maintien de toutes les missions et notamment celles du recouvrement ;
- le maintien de la séparation de l'ordonnateur et du comptable ;
- le maintien des statuts particuliers mis à mal par le protocole PPCR et CAP 2022 ;
- l'exclusion totale du dispositif RIFSEEP pour tous les agents.

Vos représentants FO Finances en CHS-CT :
Karen VIGNO (SIP LANNION),
Annie LE TERTRE (PRS Saint-Brieuc)